

Stratégie de développement de la conchyliculture 2017-2021



Stratégie de développement de la conchyliculture 2017-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

Version imprimée bilingue : 978-1-4605-1795-6

Version PDF française : 978-1-4605-1797-0

Version PDF anglaise : 978-1-4605-1796-3

11339 | 2017.08 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Stratégie de développement de la conchyliculture 2017-2021

Table des matières

Message du ministre	3
Introduction.	5
Objectifs	7
Objectif 1	
Adoption d'un cadre réglementaire pertinent et stable en vue de promouvoir le développement pérenne de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick.	8
Objectif 2	
Appuyer l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick dans ses efforts destinés à offrir du produit de très grande qualité.	9
Objectif 3	
Favoriser un environnement propre à stimuler le développement des entreprises conchylicoles	10
Objectif 4	
Favoriser l'adoption de mesures pour atténuer les risques auxquels la production conchylicole est exposée	11
Objectif 5	
Approfondir les connaissances propres aux méthodes d'élevages et à la connaissance de l'industrie pour améliorer les stratégies de production.. . . .	12
Remerciements	13



Message du ministre

L'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick est un moteur économique vital pour nos collectivités rurales et côtières. C'est une histoire de réussite, et nous pouvons être fiers de la réputation dont elle jouit grâce à des marques reconnues à travers le monde, à des installations qui font concurrence à l'échelle internationale et à des chefs de file mondiaux de l'industrie.

La valeur de nos exportations de poisson et de fruits de mer connaît une hausse constante depuis six ans. En 2015, le Nouveau-Brunswick a été la deuxième province exportatrice de poisson et de fruits de mer du pays, ses exportations représentant 23 pour cent de celles du Canada. La valeur des exportations de poisson et de fruits de mer du Nouveau-Brunswick s'est élevée à 1,4 milliard de dollars en 2015.

Tout le secteur de l'aquaculture et particulièrement le domaine de la conchyliculture, a connu des progrès sans précédent au Nouveau-Brunswick au courant de la dernière décennie. Plus que jamais le domaine de la conchyliculture est dynamique et les efforts des producteurs en collaboration avec les agents du ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches et nos partenaires fédéraux et locaux portent fruits.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu à créer des emplois et à développer l'économie de la province. La *Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick 2017-2021* cadre exactement dans notre plan de développement économique et met à jour des initiatives et des options qui nous permettront comme province d'assurer la continuité du développement durable de cette industrie.

À titre de ministre de l'Aquaculture et des Pêches, je suis fier du rôle que nous jouons pour soutenir les pêches et l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement continuera de travailler avec ses partenaires pour que ces secteurs d'activités continuent de créer des emplois, et pour favoriser la croissance et la prospérité à long terme au Nouveau-Brunswick.

Les communautés autochtones ont depuis longtemps un intérêt marqué envers les coquillages qui font partie intégrante de leur culture et de leur patrimoine. D'un point de vue économique, il est donc tout à fait naturel pour ces communautés de s'appuyer sur ce secteur. Nous sommes résolus à travailler avec les communautés intéressées afin de créer des occasions de développement.

Je félicite et remercie les représentants de l'industrie de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick pour leurs efforts à favoriser l'expansion de ce secteur d'activité qui profitera à tous les gens du Nouveau-Brunswick, et je veux leur assurer mon appui dans leur travail.



L'honorable Rick Doucet

Le ministre de l'Aquaculture et des Pêches



Introduction

L'industrie conchylicole est un important générateur d'activité économique dans les collectivités rurales et côtières de l'est du Nouveau-Brunswick. Cette industrie offre comme bénéfice à la province la création d'emplois, l'augmentation de l'assiette fiscale et la capacité de retenir les travailleurs et les entrepreneurs dans leurs collectivités d'origine, d'en rapatrier certains autres qui en étaient partis ou d'en attirer de l'extérieur de la province. La croissance continue du secteur représente une opportunité significative pour les entrepreneurs existants et les nouveaux entrants.

Cette industrie représente aussi une excellente opportunité économique pour les communautés autochtones établies long des côtes. Le secteur conchylicole offre des opportunités d'emploi et d'affaires dont pourraient bénéficier l'ensemble des Néobrunswickois incluant les communautés autochtones dont la population est jeune et croissante.

Les Premières Nations ont depuis longtemps reconnu l'importance des mollusques en tant que source de nourriture. Les huîtres, les palourdes, les buccins, les oursins, les myes, les pétoncles et les moules bleues forment une partie importante du régime alimentaire des collectivités Mi'kmaq, Pescomody et Wolastoqiyik. Il existe depuis longtemps des preuves documentées de la récolte de mollusques et de crustacés dans les régions côtières traditionnelles des Mi'kmaq, Pescomody et Wolastoqiyik. Les mollusques ont occupé pendant des milliers d'années une place importante dans la confection de documents de nature diplomatique (ceintures wampum fabriquées au moyen de palourdes), d'ornements personnels et d'objets d'art. De nos jours, les mollusques occupent toujours une place importante dans la culture des Autochtones.

En plus de faire la récolte de mollusques pour leur consommation personnelle, les Mi'kmaq exploitent plusieurs installations de conchyliculture en Mi'kma'ki (territoire des Mi'kmaq s'étendant en partie sur le Nouveau-Brunswick, le Québec, le nord-ouest du Maine, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador), dont certaines au Nouveau-Brunswick. Le ministère est déterminé à favoriser la participation croissante des collectivités des Premières Nations au secteur conchylicole, ainsi que l'entrée de celles qui souhaitent y participer.

Les activités conchylicoles sont conduites sur des baux alloués par le gouvernement provincial. Ces baux sont majoritairement, situés sur la côte est du Nouveau-Brunswick. Bien que l'huître américaine *Crassostrea virginica* soit la principale espèce de coquillage faisant l'objet d'un élevage commercial, d'autres espèces comme le pétoncle de baie et la mye suscitent aussi un intérêt. En 2016, il y avait au Nouveau-Brunswick, au dessus de 500 baux conchylicoles destinés à l'élevage couvrant près de 2700 hectares. D'autres espaces aptes à convenir à la conchyliculture, qui ont été identifiés tout au long des côtes du Nouveau-Brunswick, pourraient être mis en production.

Au Nouveau-Brunswick, l'huître américaine est élevée sur le fond marin ou en suspension dans la colonne d'eau, là où les conditions sont les plus propices à la croissance. Parce qu'ils puisent leur nourriture en filtrant l'eau de la mer, les coquillages contribuent à l'amélioration de la qualité de l'écosystème marin côtier. La conchyliculture est donc reconnue comme respectueuse de l'environnement.



L'huître d'élevage du Nouveau-Brunswick est un produit haut de gamme qui se distingue par sa forme, son rendement en chair et sa saveur. L'huître est commercialisée vivante, tout au long de l'année sur les marchés nord-américain, asiatique et plus récemment européen. La sécurité alimentaire est assurée par le *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques* (PCCSM) qui répond aux standards parmi les plus élevés au monde et vise à protéger le consommateur tant sur les marchés intérieurs qu'internationaux. Forts de cette assurance de salubrité et de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, les produits canadiens jouissent d'une notoriété mondiale.

Selon la méthode d'élevage, une huître prendra de 4 à 7 ans avant d'atteindre une taille marchande. L'expérience des producteurs et l'amélioration continue des techniques d'élevage contribuent à réduire le cycle de production.

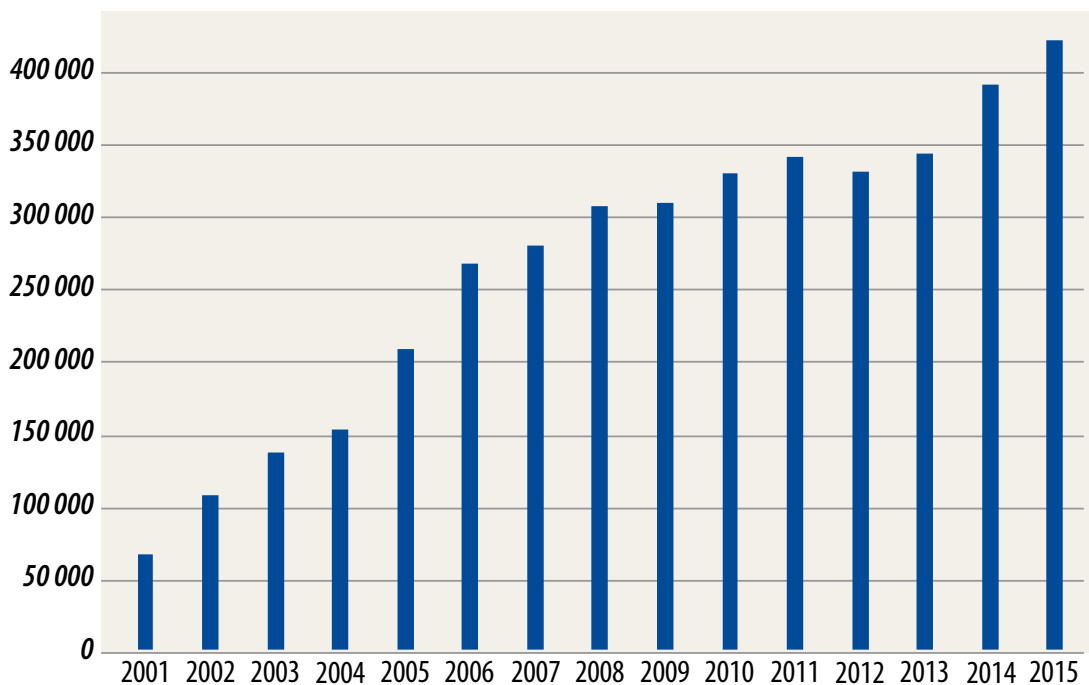
L'industrie de l'élevage des huîtres au Nouveau-Brunswick est un secteur en pleine croissance. Le graphique ci-après illustre l'évolution du nombre de poches ostréicoles (ou un équivalent) déployées sur la côte est du Nouveau-Brunswick. Les données recueillies sur le terrain indiquent une augmentation soutenue depuis 2001. Chaque entreprise devra bien planifier sa croissance et élaborer des stratégies basées sur des renseignements pertinents pour optimiser son développement. Le rôle des gouvernements sera de contribuer au maintien d'un cadre réglementaire et d'un climat d'affaires propices à la croissance de l'industrie.



En 2015, près de 19 millions d'unités ont été vendues représentant une valeur à la ferme de 7,4 millions \$. Pour cette même année, les exportations d'huîtres en provenance du Nouveau-Brunswick affichent une valeur de 4 millions \$ (Statistique Canada).

En conjuguant respect de l'environnement avec création d'emplois, en plus d'offrir un produit de renommé, la conchyliculture représente une opportunité de développement économique unique pour le Nouveau-Brunswick.

Nombre de poches ostréicoles répertoriées sur la côte est du N.-B.



Objectifs



La présente stratégie de développement a pour but de promouvoir la croissance ordonnée de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick tout en reconnaissant l'importance de préserver l'environnement ainsi que la coexistence avec d'autres groupes d'intérêts et utilisateurs des ressources marines. Cinq larges objectifs ont été établis pour diriger nos actions en vue d'augmenter significativement la production conchylicole d'ici 2021. Des actions stratégiques ont été déterminées pour répondre aux priorités identifiées et dont la mise en œuvre sera coordonnée par le ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches du Nouveau-Brunswick. Ce travail sera accompli par l'intermédiaire d'un comité multipartite coordonné par le ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches sur lequel siégeront des représentants de l'industrie et des communautés autochtones et qui sera tenu de produire un plan de travail annuel.

« L'aquaculture est un exemple de la façon d'obtenir du succès quand on se réunit à la même table pour le bien commun. » [Traduction]

Kenneth Barlow, chef de la Première Nation d'Indian Island

Le succès global de la mise en œuvre de cette stratégie sera mesuré en fonction de l'augmentation du nombre d'huîtres produites, la valeur de la production à la ferme et de la valeur des exportations.

Mesure de succès

La cible à cet effet est une augmentation de 10 % par année au cours des 5 prochaines années.

Pour atteindre en 2021 :

- Une production annuelle de 30 millions d'unités
- Valeur à la ferme de 12 millions \$
- Des exportations d'une valeur de 6.4 millions \$

Objectif 1

Adoption d'un cadre réglementaire pertinent et stable en vue de promouvoir le développement pérenne de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs lois, règlements, politiques et ententes provinciales et/ou fédérales régissent les activités aquacoles au Nouveau-Brunswick. Un grand nombre d'organismes gouvernementaux participent à la réglementation de l'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, notamment : Transports Canada (TC), Pêches et Océans Canada (MPO), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches. Le gouvernement provincial est responsable de l'attribution des sites aquacoles marins. La *Politique d'attribution des sites aquacoles marins de la côte est du Nouveau-Brunswick* fournit un cadre afin d'assurer le développement ordonné de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick.

En l'absence d'une législation spécifique pour l'aquaculture au niveau fédéral il est important d'assurer des voies de communication efficaces et de continuer à travailler avec divers partenaires fédéraux afin d'améliorer la prévisibilité du cadre réglementaire et favoriser les investissements.



Priorités	Actions stratégiques 2017-2021
Optimiser l'utilisation des espaces alloués et accélérer le processus d'attribution	<ul style="list-style-type: none">• Actualiser la <i>Politique d'allocation des sites aquacoles marins de la côte est du Nouveau-Brunswick</i> en vue d'optimiser les opportunités de développement tout en respectant les droits des Peuples Autochtones.• Se doter d'outils de gestion des géo-informations, autant pour faciliter la gestion des espaces que pour offrir l'information au public.
Optimiser l'utilisation des espaces propices	<ul style="list-style-type: none">• Réviser les plans de gestions des baies tels que définis dans l'ancien outil réglementaire « <i>Rapport d'examen préalable substitut visant l'ostréiculture dans la colonne d'eau au Nouveau-Brunswick</i> » de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le but d'allouer 10 pour cent de la superficie à l'aquaculture dans la colonne d'eau dans les baies où ce pourcentage n'est pas atteint et où les conditions le permettent.• Prédéterminer des espaces non alloués en les désignant espaces aquacoles.
Collaboration avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none">• Faire valoir les besoins et les réalités particuliers de l'industrie de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick auprès des agences fédérales associées à l'industrie conchylicole.• Établir une meilleure délimitation des rôles et responsabilités entre des paliers de gouvernement, éliminer la duplication et identifier les manques dans la programmation.

Objectif 2

Appuyer l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick dans ses efforts destinés à offrir du produit de très grande qualité.

Actuellement, la demande en huître dépasse l'offre, toutefois rien ne permet de garantir que cette augmentation n'entraînera pas un jour la saturation du marché. Il faudra donc maintenir les efforts de développement des marchés au cours des prochaines années.

La capacité des usines de transformation des huîtres devra être pertinente avec le volume de production et les exigences en matière d'exportations. La modernisation de ces installations et l'amélioration des procédés devraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



Priorités	Actions stratégiques 2017-2021
Percer ou élargir certains marchés	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les initiatives qui permettent de mieux connaître les marchés et les tendances.• Organiser des missions commerciales en collaboration avec les exportateurs.
Encourager les activités aptes à maintenir la réputation des produits du N.-B.	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des activités pour faire la promotion générique de l'huître du Nouveau-Brunswick.• Favoriser l'établissement et la mise en œuvre d'initiatives d'information et de promotion auprès des marchés cibles.
Maintenir l'accès et la pertinence des programmes d'aide financière offerts aux transformateurs	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir le programme d'aide au commerce et aux missions techniques pour des activités directement associées à l'exploration de marchés, aux foires commerciales et aux congrès.• Par le biais de programmes fédéraux-provinciaux, appuyer les initiatives qui:<ul style="list-style-type: none">○ visent sur la mise au point de produits à valeur ajoutée pour répondre à la demande du marché;○ permettent d'assurer la continuité de l'approvisionnement/récolte tout au long de l'année / entreposage;○ améliorent la sécurité et la traçabilité du produit lors de la transformation;○ visent l'optimisation des procédés en usine.• Favoriser les initiatives des entreprises reliées à la promotion et/ou à l'établissement d'une marque de commerce.

Objectif 3

Favoriser un environnement propre à stimuler le développement des entreprises conchylicoles.

Le succès d'un entrepreneur est intimement relié à ses pratiques de gestion. Les dirigeants d'entreprises en croissance doivent relever plusieurs défis associés à la hausse notable de leurs frais d'exploitation, au financement et à l'endettement. Pour favoriser la croissance et le succès des entreprises, on doit encourager le développement des compétences entrepreneuriales des dirigeants d'entreprises. Des programmes d'aide permettent aux entreprises de relever ces défis et d'améliorer leur rentabilité et leur résilience.

Les agences de support doivent aussi bien connaître et comprendre les défis auxquels font face les entreprises afin de les appuyer au mieux. Les délais induits lors de la livraison de services ou de programmes peuvent être source de frais supplémentaires pour les entreprises. Les agences gouvernementales devront donc optimiser leur mode opératoire dans l'atteinte d'une efficacité maximale.



Priorités	Actions stratégiques 2017-2021
Appuyer les projets d'expansion des entreprises qui visent l'augmentation ou l'optimisation de la production conchylicole.	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accès et la livraison des programmes d'aide financière offerts.• Coordonner les actions des divers intervenants gouvernementaux pour optimiser l'évaluation et le financement des initiatives de développement.• Développer des outils qui facilitent l'élaboration de plans de production et de plans d'affaires spécifiques à l'ostréculture.• Faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs qui font appel aux services d'experts professionnels.• Engager les autres agences gouvernementales et les entreprises à rechercher des moyens pour attirer, retenir et former la main d'œuvre.
Développer des outils pour attirer de nouveaux producteurs et appuyer les producteurs existants	<ul style="list-style-type: none">• Produire et diffuser des documents d'information technique et financière concernant la conchyliculture afin de permettre aux entrepreneurs de prendre les actions ou les décisions les plus pertinentes.• Assurer que toute information utile aux producteurs soit affichée rapidement sur le site web du ministère pour la rendre plus facilement accessible.
Supporter des pratiques de gestion exemplaires	<ul style="list-style-type: none">• De concert avec les organismes représentant l'industrie, organiser la tenue de sessions d'information (par exemple : relève/succession, santé-sécurité, compétence en affaires, procédures d'exploitations normalisées, lois et règlements touchant l'industrie, etc.).• Supporter des initiatives qui visent à adopter des méthodes de culture, pratiques de travail aptes à limiter les impacts sur l'environnement.
Favoriser l'établissement d'infrastructures collectives	<ul style="list-style-type: none">• Supporter les initiatives qui visent l'entretien, ou l'amélioration, ou le développement de points d'accès à l'eau lorsque le rationnel est démontré.• Faire valoir les besoins de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick auprès des paliers fédéral et municipal en matière d'infrastructures.

Objectif 4

Favoriser l'adoption de mesures pour atténuer les risques auxquels la production conchylicole est exposée.

La création d'un climat d'investissement plus favorable pour tous les niveaux de production est requise; l'industrie et les gouvernements doivent donc travailler de concert pour développer et encourager l'adoption de mesures pour atténuer les risques auxquels la conchyliculture est exposée. Les préoccupations principales de nombreux producteurs sont liées aux événements météorologiques violents, aux organismes pathogènes ou envahissants ainsi qu'au nombre limité d'options pour assurer l'approvisionnement en naissain.

Plusieurs initiatives, en collaboration avec la firme Global Trust Inc., ont contribué à identifier les risques et à élaborer des procédures d'exploitation normalisées (PEN) pour l'industrie. Ces initiatives visaient à bâtir un historique de production et à encourager la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques pour permettre l'assurabilité de l'industrie à des coûts abordables. Le fait que les entreprises soient très dépendantes de la collecte de naissain en milieu naturel est une autre cause d'inquiétude des producteurs; il est nécessaire d'engager une réflexion autour des diverses avenues permettant de sécuriser l'approvisionnement en naissain. Une gestion efficace de la santé des mollusques est essentielle à la viabilité économique à long terme de l'industrie de l'élevage des mollusques au Nouveau-Brunswick. La gestion de la santé des mollusques relève à la fois du Ministère de l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches, de l'ACIA et du MPO. Les agences fédérales sont responsables du *Programme national sur la santé des animaux aquatiques* (PNSAA) qui porte sur les maladies à déclaration obligatoire, les espèces aquatiques envahissantes et les introductions et les transferts. La *Politique sur la santé des mollusques d'élevage du Nouveau-Brunswick* s'intéresse aux maladies ayant une importance sur le plan commercial qui ne sont pas couvertes par le PNSAA, et ce, pour l'ensemble des espèces de mollusques d'élevage au Nouveau-Brunswick.



Priorités	Actions stratégiques 2017-2021
Améliorer l'assurabilité des entreprises (équipement et cheptel)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives qui visent à doter les entreprises d'un système de gestion des inventaires. • Encourager les entreprises à développer et mettre en œuvre des approches pour limiter leur exposition au risque (biologique; affaire; climatique). • Appuyer les représentants de l'industrie lorsqu'ils font valoir les besoins de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick auprès des agences fédérales en ce qui concerne l'accès aux couvertures d'assurance des stocks.
Sécuriser l'approvisionnement en naissain	<p>Collecte en milieu sauvage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Standardiser et pérenniser le service d'évaluation spatio-temporelle de la présence de larves d'huîtres dans la colonne d'eau. • Développer un cadre de gestion pour la collecte en milieu naturel de concert avec le MPO. • Encourager les associations à développer un site d'échange sur lequel les producteurs pourront afficher leurs besoins/offres de naissain. <p>Production en éclosion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement d'éclosion / nursery lorsque le rationnel d'affaire est démontré. Évaluer les performances du naissain produit en éclosion (R et D). • Appuyer les projets de recherche qui visent à produire du naissain répondant aux besoins des producteurs (performance et résistance aux maladies). • Évaluer les besoins à long terme de naissain pour l'industrie du Nouveau-Brunswick et les possibilités d'exportation.
Réduire au minimum les risques de perte liée à la maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la mise en œuvre de la <i>Politique sur la santé des mollusques d'élevage du Nouveau-Brunswick</i>. • Poursuivre notre collaboration dans le programme de surveillance de la santé des mollusques de l'ACIA sur les bancs publics. • Diffuser avec diligence de l'information pertinente aux producteurs. • Faire valoir les préoccupations de la province en matière de santé des mollusques auprès des agences fédérales.

Objectif 5

Approfondir les connaissances propres aux méthodes d'élevages et à la connaissance de l'industrie pour améliorer les stratégies de production.

Le soutien à la recherche et à l'innovation contribue à l'adaptabilité et la viabilité du secteur conchylicole et aide aussi ce secteur à profiter des débouchés commerciaux qui sont offerts sur les marchés intérieurs et internationaux. Des progrès ont été effectués envers la maîtrise des techniques d'élevage; cependant, l'optimisation des stratégies de production est nécessaire pour accroître l'efficacité et permettre l'expansion des entreprises. L'amélioration des méthodes de travail au sein de leur entreprise doit faire partie intégrante de la stratégie d'affaires des entrepreneurs et constituer un objet de réflexion constant.

Pour que les activités de développement soient mesurées et optimisées, il faut d'abord prendre et analyser des données. La collecte de données relatives à la production et à l'impact social et économique de l'industrie devrait donc constituer une priorité pour le ministère.



Priorités	Actions stratégiques 2017-2021
Améliorer la collecte et la diffusion d'informations / statistiques pertinentes sur l'industrie.	<ul style="list-style-type: none">• Continuer à faire le dénombrement annuel des structures d'élevage selon une approche standardisée.• Développer une approche pour recueillir les volumes de vente des entreprises de transformation selon les espèces.• Documenter la collecte de naissain sauvage annuellement par baie (nombre de collecteurs, nombre moyen de naissains par collecteur).• Colliger des données sur la main-d'œuvre.• Procéder à l'analyse systématique des rapports annuels fournis par les producteurs.• Compléter l'étude sur les retombées économiques générées par l'ostréiculture au Nouveau-Brunswick afin de sécuriser les investissements.• Développer des outils pour documenter les méthodes de production des entreprises (visites sur le terrain, sondages, etc.).• Sensibiliser les producteurs à l'importance de fournir des informations précises et exploitables.
Optimiser les méthodes d'élevages	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer les initiatives de recherche et de développement qui visent l'augmentation de la productivité et l'amélioration des techniques et stratégies d'élevage.• Favoriser les initiatives qui visent l'amélioration de la gestion des salissures sur les structures d'élevages.• Appuyer les missions techniques, le transfert de technologie et les ateliers qui permettent de renseigner l'industrie sur les développements récents et les nouvelles technologies.• Faire valoir les besoins de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick auprès des agences fédérales en matière de programmation pour la recherche et l'innovation.• Contribuer à l'organisation d'ateliers techniques en collaboration avec les représentants de l'industrie.
Supporter la diversification de l'industrie conchylicole	<ul style="list-style-type: none">• Appuyer les projets de recherche qui visent des espèces démontrant un potentiel d'exploitation à un niveau commercial.

Remerciements

La préparation de cette stratégie a exigé la collaboration d'une large équipe composée de personnes d'horizons variés. Nous tenons à souligner la contribution exceptionnelle des organismes représentant l'industrie conchylicole et les communautés autochtones sans lesquels cette stratégie n'aurait pu être rédigée (énumérés en ordre alphabétique) :

- Association des Conchyliculteurs Professionnels du Nouveau-Brunswick inc.
- Association des producteurs de mollusques du Nouveau-Brunswick / New Brunswick Shellfish Producers Association
- Kopit Lodge
- Maliseet Nation Consultation Director and Resource Development Consultation Coordinators
- Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated
- Union des pêcheurs-aquaculteurs de l'Est (UPAE / UAFE)

